

~~M. M. H.~~

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
relatif au règlement des successions ouvertes  
pendant la guerre et spécialement des successions  
des militaires et marins. (N° 409,  
année 1915.)

(Nommée le 16 décembre 1915.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU { LEBERT.  
LEMARIÉ.
- 2<sup>e</sup> BUREAU { ÉLIEUVE FLANDIN.  
NÈGRE.
- 3<sup>e</sup> BUREAU { GORRAND.  
HENRI-MICHEL.
- 4<sup>e</sup> BUREAU { CORDELET.  
MILAN. *Secrétaire.*
- 5<sup>e</sup> BUREAU { ANTOINE RATIER. *Président.*  
VIEU.
- 6<sup>e</sup> BUREAU { DE LAS CASES.  
LHOPITEAU.
- 7<sup>e</sup> BUREAU { JÉNOUVRIER.  
SIMONET.
- 8<sup>e</sup> BUREAU { THÉODORE GIRARD.  
ALBERT PEYRONNET.
- 9<sup>e</sup> BUREAU { MARTINET.  
REYNALD.



1

Commission relative aux successions ouvertes  
pendant la guerre :

Reunion du 22 decembre 1915  
à 2<sup>h</sup> 1/2

Cette Commission a nommé =

Président = M. Antony Ratier

Secrétaire = M. Meilan

Elle s'est ajournée à une date ultérieure, qui  
sera fixée ~~ultérieurement~~ par le Président pour entendre  
les avis de chacun des Commissaires, et choisir  
le rapporteur -

Le Président  
Antony Ratier

Le Secrétaire

Meilan

Reunion du 13 janvier 1916

Chaque commissaire est appelé à donner son  
avis sur le projet de loi qui est soumis à la  
Commission.

La prochaine séance est fixée à jeudi  
20 janvier 1916

Meilan

Séance du 27 janvier 1916

à 2 h. après-midi.

La Commission nomme comme rap-  
porteur M. Lhopiteau.

Le Président

Le Secrétaire

*Ray*

*Milau*

Séance du 26 janvier 1917.

à 3 heures après-midi.

Président = M. Rautier

Secrétaire = M. Milau

La Commission est appelée à délibérer sur la proposition de loi déposée par M. Lebert, tendant à modifier, au profit des enfants des militaires ou marins tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures ou de maladies contractées dans le service, les dispositions de l'art. 742 du C.C. concernant la représentation des collatéraux aux successions ouvertes depuis le 2 août 1914.

Après discussion, à laquelle ont pris part M<sup>rs</sup> Lebert, Genouvrier, de Lus Caris, Théodore Girard, M. Rautier, Président, et Milau, la Commission est d'avis de supprimer le dernier paragraphe de la proposition de loi, qui établit la rétroactivité de ladite loi, elle modifie quelques détails de la rédaction, et nomme comme rapporteur M. Lebert, en décidant de demander l'urgence.

Le Président

Le Secrétaire

*Ray*

*Milau*

Séance du 29 Mai 1917.

Président M. Rabier

Secrétaire M. Milau

La Commission, après avoir pris connaissance du texte modifié par le Sénat, la modification consistant en ce que l'Assemblée dans le bénéfice de la loi à toutes les successions opérées à tout moment depuis le 4 Août dans les conditions visées, s'est à la majorité de un plus accepté cette rétroactivité et d'entretenir le texte voté par le Sénat.

Le Président

Le Secrétaire

*Antony*

*J. Reynaud*